

Décision

Générale

colonial

Décision n° 707 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

n° 707

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
20 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Bililis, aide-garçon de salle auxiliaire à l'Hôpital Peiltier, est licencié de son emploi pour inaptitude physique définitive, pour compter du lendemain de la notification de la présente décision. M. Mohamed Bililis, qui réunira au 1^{er} juin 1960, 17 ans, 3 mois, 10 jours de services effectifs, aura droit à : — une indemnité de préavis égale à 5 mois de salaire; — une indemnité compensatrice pour congé non pris en 1959-1960 égale à 43 jours de salaire : — et à l'indemnité prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033.